



INFORMATION

ET SOUTIEN

AUX TUTEURS

FAMILIAUX

Permanences gratuites

**Tribunal de proximité de Villeurbanne
chaque mardi**

**Tribunal Judiciaire de Lyon
chaque jeudi**

**Accueil téléphonique
du lundi au jeudi de 14h à 17h**

- Comment demander une mesure de protection ?
- Quelle sont mes missions, obligations et limites en tant que curateur / tuteur familial ?
- Quelle mesure est le plus adaptée à la situation ?

**Téléphone : 0800 808 031
(numéro gratuit)
Mail : istf69@istf69.fr**

